

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

NOM :

N°

PRENOM:

Date naissance :

Téléphone mobile :

Email :

Adresse :

Code postal : Ville :

2^{ème} téléphone (conseillé) :

Je certifie avoir pris connaissance du déroulement de la manifestation du samedi 24 mai 2025. Je déclare que mon état de santé est compatible avec cette randonnée et dégage les organisateurs de toute responsabilité.

Date :

Signature :

RÈGLEMENT DE LA BALADE POUR TOUS SAMEDI 24 mai 2025

N°

1. Parcours ouvert à tous d'environ 10 km, allure libre. Accueil dès 16 h. Départs de 16h30 à 17h. Nombre de places limité. **Tarifs : avec repas : Adultes 20 €, - de 12 ans : 13 €, Ravitaillement seul : 5 €**
2. Le circuit est balisé. Sur le parcours : un point de ravitaillement. Bonnes chaussures, gilet de sécurité, gourde d'eau sont conseillés.
3. Les participants doivent être aptes à pratiquer la marche. Ils doivent respecter le code de la route.
4. Les mineurs seront sous la responsabilité d'un adulte les accompagnant.
5. La marche est couverte par une police d'assurance n° 41789295M souscrite auprès de Groupama.
6. Les organisateurs se réservent le droit d'exploiter les photographies prises sur le parcours.
7. Les organisateurs pourront annuler ou modifier la marche en cas de force majeure. Si l'annulation est faite par les organisateurs, avant le départ, les inscriptions seront remboursées.
8. Les bulletins d'inscription, dûment remplis, avec le règlement par chèque (à l'ordre de l'association « Connaître Meyrals ») doivent parvenir avant la **date limite du lundi 19 mai 2024** à l'adresse suivante : Mme Jeannette Baillieu, 410 rte de Carmensac Haut 24220 Meyrals ou à la Mairie de Meyrals. Ou par Hello Asso (QR code)
9. Les inscriptions seront closes dès que l'objectif de participation sera atteint. L'information paraîtra sur PanneauPocket, randomeyrals.com et meyrals.fr.
10. Les participants s'engagent à rester sur l'intégralité du parcours et à respecter le règlement de cette Balade Pour Tous.